



AVIS D'ARPENTAGE

Formule 14

Claim minier

N° du plaque

District minier

N° de feuille du claim

Veillez prendre note qu'un arpentage du claim minier mentionné ci-haut a été effectué selon les instructions de l'Arpenteur général et que, trente jours après la mise à la poste de cet avis, cet arpentage pourra être approuvé et enregistré, à moins qu'il n'ait été contesté entre-temps, conformément à l'article 56 du Règlement régissant l'exploitation minière au Canada.

Signé ce _____ jour de _____ 20_____

Le détenteur ou agent

► En double exemplaire